

## Article

# Travailleur ou citoyen ? L'après-catastrophe de l'usine AZF comme enjeu public

Patrick Chaskiel, Marie-Gabrielle Suraud

Sciences de la communication, Université de Toulouse, CTPS-LERASS, 115 route de Narbonne, 31077 Toulouse cedex 4, France

Lorsqu'il est question des risques industriels, de leur traitement, une des questions qui se pose est celle du rôle des « parties prenantes ». Dans cette perspective, on s'attache principalement aux relations s'établissant entre les industriels, les autorités de contrôle et le public. Le rôle et le positionnement des syndicats sont ainsi peu analysés, notamment par rapport au « public » auquel les personnes employées appartiennent hors de leur temps de travail. On n'étudie guère plus le rapport des associations aux syndicats, auxquels appartiennent, ou ont appartenu, souvent les militants associatifs. Cet aspect méritait d'être éclairé compte tenu de la tension apparaissant entre la question des risques telle qu'elle est débattue dans l'espace public et telle qu'elle est traitée dans l'enceinte des usines.

La Rédaction

### Mots-clés :

risques industriels ;  
espace public ;  
AZF ;  
syndicats ;  
citoyens ;

**Résumé** – Ce texte traite de la thématique des risques industriels comme révélateur d'un problème spécifique d'entente sociale. S'il est courant d'aborder cette question comme une confrontation entre les décideurs et les non-décideurs, plus rares sont les recherches qui traitent des rapports entre non-décideurs : travailleurs et citoyens. En s'appuyant sur l'exemple de la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse (septembre 2001), il s'agit de montrer en quoi et comment les syndicats du pôle chimique et un collectif d'organisations se sont affrontés sur le devenir du site. Ainsi peut-on observer que les syndicats du site se sont cantonnés à leurs revendications professionnelles et à leur espace traditionnel de relations avec les employeurs et l'État. Dans le même temps, la critique publique, au sens habermassien du terme (Habermas, 1987), a fortement mis en cause l'existence des usines à risques et a largement occupé les espaces publics. En ce sens, c'est bien à un découplage des rôles de travailleur et de citoyen que l'on assiste.

### Keywords:

industrial hazards;  
public sphere;  
AZF;  
unions;  
citizens;

**Abstract – Worker or Citizen? Post-disaster AZF plant as a public issue.** Our paper deals with industrial hazards as revealing specific social consent problems. Research usually addresses industrial hazards from the angle of confrontation between decision makers and non decision makers. They rarely view it as an issue of social consent among the non decision makers themselves, *i.e.* among workers and citizens as members of civil society in the Habermassian sense. Investigating whether and how these two social groups may conflict with each other therefore seemed opportune. The case of the AZF plant explosion in Toulouse (September 21st, 2001) offered a chance to analyse this kind of situation. It enabled us to highlight why and how the chemical workers' unions and citizen associations entered into severe conflict about the future of the chemical site, which consists of several plants including AZF. The unions were seen to have managed their relations with their employers and the State on the basis of their own interests without taking into account basic civic criticism. The unions claimed that the workers' collective skills were a guarantee against industrial hazards and did not enter the civil society public spheres of debate about the plants. They used the dialogue procedures set up by public authorities not to get in touch with citizens associations but as a test of strength. Meanwhile, rejection of the chemical site by the citizens associations concerned the very existence of hazardous industrial plants, the non ecological commodities they produce and their risk-fraught production modes which minimise environmental effects and dangers run by local residents. In this sense, the confrontation between the two groups brings to light two opposite conceptions, but no consent whatsoever. We may thus conclude to a dissociation of the roles of worker and citizen in the case of specific problems raised by industrial hazards.

Auteur correspondant : Patrick Chaskiel,  
[chaskiel@lerass.iut-tlse3.fr](mailto:chaskiel@lerass.iut-tlse3.fr)

La multiplication des références à la thématique du risque technologique reflète non pas seulement l'expansion des sources de danger, mais aussi la montée de la contestation du risque par les « nouveaux mouvements sociaux » (Luhmann, 1993 ; Offe, 1997). Dépasant les revendications relatives à certaines sphères privées du monde vécu (Melucci, 1983), la mise en cause des activités économiques à risque est un point-clé des nouvelles contestations. Dans ce cas, la critique civique porte autant sur des produits, largement utilisés (pesticides, fertilisants...) ou en émergence (OGM, par exemple), que sur les « façons de produire » et leurs conséquences (nucléaire, chimie). Cette contestation a débouché sur ce que Claus Offe appelle la « politisation de la production » (Offe, 1984, p. 176), c'est-à-dire sur la transformation de la production en enjeu politico-civique. Peu de recherches se sont développées sur cet aspect.

Les rapports entre les anciens (syndicalisme historique) et les nouveaux mouvements sociaux ont certes été abordés (Touraine *et al.*, 1984), y compris dans le cadre du nucléaire civil, mais de manière non continue. Pourtant, la montée de la thématique « risques industriels » met en évidence non seulement une juxtaposition, mais aussi une confrontation nouvelle entre les contestations antérieures, qui perdurent, et celles qui sont nées dans les années 1960-1970.

De ce point de vue, l'affrontement sur le devenir du pôle chimique toulousain après la catastrophe de l'usine AZF-Grande Paroisse (21 septembre 2001) constitue un tournant historique. En effet, les clivages traditionnels : gauche/droite, employeurs/syndicats, décideurs/non-décideurs, ont été brouillés pour mettre au premier plan un conflit entre travailleurs et citoyens. En effet, même si des tensions sont périodiquement apparues dans de nombreuses zones industrielles dangereuses ou polluantes, la profondeur et l'étendue de la crise toulousaine constituent une nouveauté. Dans le cas toulousain, cet affrontement dure, pour l'essentiel, de septembre 2001 jusqu'à, au moins, juillet 2002, date de la décision gouvernementale de redémarrage partiel de l'usine et, donc, d'interruption définitive de certaines des activités du site chimique. La décision administrative d'interrompre une production pour des raisons non économiques est une première en France.

L'objectif de ce texte<sup>1</sup> est de montrer que cette polémique sur l'avenir du pôle chimique toulousain n'est pas réductible à un simple conflit d'intérêts, qui s'exprimerait

<sup>1</sup> Cet article développe le thème d'une communication présentée au colloque « Nouveaux mouvements sociaux économiques et développement durable », organisé par l'ACFAS, à Chicoutimi (Québec), en mai 2005. Il résulte de plusieurs recherches financées par le ministère de l'Écologie et du Développement durable (programme Concertation, décision, environnement), par l'Institut pour une culture de la sécurité industrielle (ICSI) et par la région Midi-Pyrénées.

à travers une alternative pragmatique du type : « sécurité » ou bien « emplois ». Plus fondamentalement, cette polémique exprime deux « visions du monde », en particulier de l'industrie, opposant la professionnalité des salariés en matière de sécurité à une remise en cause publique de l'existence même des usines à risques. Les salariés et leurs organisations syndicales se réfèrent à leurs traditions et leurs pratiques ancrées, en ce qui concerne la sécurité, dans l'atelier, l'usine et, dans une moindre mesure, l'entreprise et la branche, l'espace des relations professionnelles. Cette professionnalité n'est cependant compréhensible qu'en regard de sa fermeture vis-à-vis de l'espace public. Autrement dit, la professionnalité est ici l'autre face de la « publicité », au sens habermassien du terme, dans la mesure où les relations professionnelles tendent à fermer l'espace industriel par rapport aux revendications civiques qui, elles, visent à ouvrir les usines à risques au regard citoyen. Du coup, l'avenir du pôle chimique toulousain se transforme en une scène de débats où apparaissent deux modes différents d'inscription dans les espaces publics concernés.

## Professionalisme ou civisme ?

Durant les mois qui ont suivi la catastrophe, l'espace public propre à la « société civile », qu'on appellera l'espace public autonome (Suraud, 2007), est en grande partie structuré par le collectif PJCnina (Plus jamais ça, ni ici ni ailleurs), qui constitue le cœur de la mobilisation civique. Il est activé par plusieurs dizaines d'organisations, se regroupant immédiatement après l'explosion, organisations souvent de tendance « altermondialiste » mais pas toujours, qu'elles soient syndicales, politiques ou associatives (Suraud, 2003). À ces organisations, se joignent de nombreuses associations de sinistrés nouvellement créées et certains comités de quartier de Toulouse. De leur côté, les syndicats du site chimique se coalisent, de manière autonome, dans une intersyndicale (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO), alors que leurs structures interprofessionnelles hésitent sur le parti à adopter en raison des fortes tensions qui les traversent (Chaskiel, 2004).

## Syndicalisme et professionnalisation de la sécurité

La position de défense tenue par les syndicats du site chimique repose d'abord sur leur tradition en matière de sauvegarde de l'emploi. Cet aspect est prégnant dans les débats internes se développant tant au sein des structures syndicales, dont la CGT est la plus influente, que parmi les salariés dans les nombreuses assemblées générales qui se tiennent après la catastrophe.

Dans le passé, les conflits les plus intenses sur les problèmes de sécurité ont été étroitement liés, en dehors des situations accidentelles (incendies, explosions, fuites

de gaz toxiques...), à des suppressions d'emplois et des réorganisations du travail. Ces conflits se sont matérialisés, par exemple, dans le refus de projets patronaux visant à supprimer les postes de pompiers permanents, à la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) et, à la même période (1997), à AZF-Grande Paroisse. Ils prennent forme, sur un autre plan, à travers le refus de supprimer des emplois de laboratoires, dédiés au contrôle de la pollution à AZF, bien que la pollution n'ait jamais été une revendication syndicale majeure.

En pratique, tout se passe comme si l'emploi jouait un rôle de déclencheur, comme si la seule mise en cause de déficiences en matière de sécurité ne suffisait pas à mobiliser les salariés. De fait, le traitement syndical de la sécurité est institutionnel plus que mobilisateur, passant surtout par des instances comme le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ou par les délégués du personnel. C'est au niveau de l'atelier plus qu'à celui de l'usine qu'est considérée la sécurité, à partir des savoir-faire spécifiques, un phénomène traduisant l'existence d'une sorte de « contrôle ouvrier » sur les installations, toléré de fait par la direction. Avec la demande de redémarrage du pôle chimique, cette tendance se manifeste à travers l'affirmation de professionnalité des salariés, selon deux thèmes, implicitement ou explicitement, portés par l'intersyndicale du pôle chimique.

Le premier de ces thèmes est l'expression d'une sorte de compétence collective en matière de sécurité. Après une catastrophe industrielle, cette assertion peut sembler décalée. Cependant, elle traduit un rapport historique au travail de fabrication, dans lequel les ouvriers disposent, jusqu'aux années 1970, d'un poids important, surtout à la SNPE, où il existe des ouvriers d'État, non licenciés. L'automatisation des installations, fortement accélérée à la fin des années 1970, permet aux industriels de desserrer la contrainte ainsi exercée par les ouvriers sans empêcher, pour autant, sa reconduction sous une autre forme. Comme souvent, le travail ouvrier sert de compensateur aux vulnérabilités des installations, de correcteur des incidents quotidiens, et il se constitue comme un « tour de main » non procédural. Par exemple, c'est en faisant fumer le chlore par de l'ammoniac que sont détectées les fuites dues aux nombreux raccords sans cesse rafistolés faute d'être changés. Même si cette méthode est peu orthodoxe, son efficacité suffit tant aux opérateurs que, surtout, à la direction, qui évite ainsi des changements de tuyauteries qui obligerait à un arrêt, éventuellement répété, des installations. Il s'agit d'un partage des tâches tacite : aux ouvriers, le quasi-contrôle du quotidien de l'atelier ; aux industriels, l'organisation de la production, que les syndicats acceptent de facto tout en voyant les limites en termes de fiabilité des installations. En témoignent les vifs échanges pouvant survenir lors des réunions du CHSCT, sur l'insuffisance des investissements et la baisse des emplois accroissant les risques.

Ce compromis n'est d'ailleurs pas dynamique, il est plutôt conservateur. Par compromis, on entendra ici non pas un entre-deux, mais plutôt l'expression d'un paradoxe (Barel, 1979). Ce paradoxe tient à ce que les syndicalistes sont pris entre l'affichage de principes sur la nécessité de travailler en toute sécurité et les manières de faire des salariés, qui, tout en étant « douteuses », procurent certains avantages à ces derniers : par exemple, le fini/parti à la SNPE, c'est-à-dire la possibilité de quitter son poste dès que l'objectif de production est atteint, pousse à l'accélération de certaines opérations. Dans la mesure où les industriels n'y observent pas de freinage de la production, ils tolèrent ou ne découragent pas forcément des manquements aux procédures, voire à la sécurité. Il faut souvent la personnalité forte et la carrure d'un délégué du personnel pour arrêter un atelier où des fils électriques dénudés traînent par terre, non loin de flaques d'eau.

Ce compromis entre les principes et les pratiques a en partie sa source dans des enjeux électoraux. Un secrétaire de CHSCT trop pointilleux avec les règles de sécurité (faire chauffer une solution au bain-marie et non directement sur la flamme) peut exaspérer les ouvriers concernés, et les autres syndicats jouent, le cas échéant, sur ce registre. Quand survient un accident, l'unanimité se fait certes pour mettre en cause la direction et ses pressions sur le rendement ; mais, au quotidien, l'autonomie des opérateurs dont traite la sociologie du travail (Terressac, 1992) doit être vue, aussi, comme une autonomie des salariés vis-à-vis des structures syndicales. On imagine alors que, puisque les ouvriers contrôlent la sécurité sur le tas, ils ne peuvent comprendre les demandes associatives de plus grande transparence et de réduction des dangers.

Cette professionnalisation de la sécurité via la compétence des opérateurs se distingue, en effet, très clairement des revendications civiques posées en termes de risques industriels et environnementaux pour les populations voisines, revendications auxquelles les syndicats ne répondent pas directement. D'une certaine façon, « l'extérieur » de l'entreprise, qu'il s'agisse des associations ou des autorités étatiques de contrôle, est occulté, et les syndicats font des limites de l'usine des frontières socialement étanches, à défaut de l'être écologiquement. Le recours à la pression administrative et publique est du coup très sélectif : il est envisageable d'alerter les autorités administratives (l'Inspection du travail, mais pas la DRIRE<sup>2</sup>), parfois les élus, mais l'appel aux riverains est exceptionnelle, il ne s'effectue qu'en tout dernier ressort<sup>3</sup>, non sans hésitations de la part de la CGT, non sans de fortes réticences ou opposition de la part d'autres organisations syndicales.

<sup>2</sup> Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

<sup>3</sup> Sur des centaines de tracts distribués entre 1989 et 2001, un seul l'a été aux riverains, par un syndicat de la SNPE.

La seconde thématique : la défense de l'industrie-chimique-nationale et de son utilité sociale, n'est pas, même si elle intervient progressivement, une simple réaction vis-à-vis des critiques civiques. Différents éléments s'emboîtent pour constituer une démarche cohérente.

La défense de l'industrie privilégie l'idée que la production de biens (matériels) serait la source majeure du développement socioéconomique. Réapparaissent ici les racines industrielles du syndicalisme ouvrier, dont la CGT et Force ouvrière sont les héritières historiques. D'une certaine façon, cette défense de l'industrie, de même que la faible attention accordée par les organisations syndicales aux questions environnementales (Chaskiel, 2004 ; Daumas et Mioche, 2004), peuvent être analysées comme les effets d'une conception, éventuellement tirée de Marx, selon laquelle la valeur et le travail productif sont liés aux biens plutôt qu'aux services. Cette vision de l'industrie s'avère identitaire pour les salariés, et même la CFDT, qui a pu exprimer une certaine sensibilité aux dimensions environnementales à ses débuts, ne se distingue pas significativement des autres organisations.

Un cran au-dessus, la défense de la chimie manifeste la valeur sociétale de l'activité. Même si les syndicats sont parfois conduits à s'interroger sur l'intérêt ou la pertinence économique de certaines productions (comme celle d'engrais chimiques à AZF, par exemple), ils considèrent généralement que la consommation de ces produits en traduit le besoin, voire la nécessité. Dès lors, la critique issue des groupes hostiles au pôle chimique ne peut être recevable, d'autant moins que se pose la question de la défense du caractère national de l'industrie chimique.

Le refus syndical des « délocalisations » est un phénomène connu dans tous les pays industrialisés. Si le refus syndical de fermer le site chimique de Toulouse s'explique ainsi, il s'agit aussi pour les syndicats de prendre à contre-pied le mot d'ordre « Plus jamais ça, ni ici ni ailleurs » en mettant en avant l'idée que la délocalisation s'effectuera vers des pays à moindre exigence sociale et environnementale. En ce sens, la défense de l'industrie chimique nationale n'est pas spécifiquement nationaliste : elle exprime plutôt une conception « antimondialisation », qui n'est pas pour autant « altermondialiste ».

Cette professionnalisation de la sécurité, conçue comme l'expression d'une compétence collective, explique que les syndicats privilégient fondamentalement l'espace de l'usine, démarche pouvant aller jusqu'au rapprochement avec les industriels<sup>4</sup>. L'idée qu'ils se font du mouvement d'opposition au pôle chimique conforte les syndicats dans leur démarche, alors même que cette opposition s'avère plus complexe qu'ils ne le supposent.

<sup>4</sup> Qu'on distinguera des patrons, au sens où les industriels traitent de la technologie et non des salaires.

## Les thèmes civiques du collectif PJCnina

Au lendemain de la catastrophe, se regroupent une série d'organisations qui font se conjuguer quatre tendances : (a) l'altermondialisme, avec les syndicalistes de SUD/G10 ou de la FSU et les militants de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) ; (b) la mouvance écologiste, essentiellement représentée par Les Amis de la Terre ; (c) le groupe politique d'origine toulousaine les Motivé-e-s<sup>5</sup> ; (d) divers éléments de l'ultra-gauche. Si les unions départementales CGT et CFDT sont présentes lors de premières rencontres, elles les désertent rapidement, refusant la tonalité antisyndicale de certains intervenants.

Lors de ces premières réunions, aucune ligne politique claire ne se dessine. Cela s'explique, en partie, par l'état de choc dans lequel se trouvent de nombreux participants, mais aussi par la complexité de la situation, où risques et sécurité de l'emploi semblent à première vue incompatibles, laissant prévoir une opposition entre les défenseurs de l'emploi et ceux qui privilégient la suppression des risques en zone urbaine. À cela s'ajoute la question de l'intervention dans les quartiers sinistrés. Certains militants<sup>6</sup> souhaitent, en effet, privilégier l'organisation des secours auprès des populations touchées par la catastrophe et reporter les débats « politiques » à un temps ultérieur. Progressivement, s'imposent les tenants d'interventions politiques, sous la forme de larges manifestations contestataires et de prises de parole publiques. Cette orientation n'atténue cependant pas les conflits et les désaccords au sein du collectif, issus d'une double source. D'une part, il s'agit de la définition des objectifs politiques, qui, au lendemain de la catastrophe, apparaissent multiples (revendiquer la fermeture du site, remettre en cause des pouvoirs publics, engager une action contre le groupe TotalFinaElf...). D'autre part, ce sont l'organisation et les modalités d'action du collectif lui-même qui sont en jeu.

Cette double source de désaccord peut être schématisée de la façon suivante. D'un côté, les organisations traditionnelles (syndicales, politiques et associatives) s'orientent vers des mots d'ordre de large portée. De l'autre, les sinistrés « indépendants » cherchent à centrer la mobilisation sur le devenir du pôle chimique, privilégiant le traitement local de la question des risques industriels.

Ainsi, les associations environnementalistes – en particulier Les Amis de la Terre –, arguant de leur antériorité et de leur expérience et, donc, de leur compétence en matière de lutte contre les pollutions et les risques industriels, cherchent à orienter les débats sur ces questions. Elles prônent la nécessité de ne pas restreindre le mouvement à une « contestation réactive » mais, au contraire, d'initier une large réflexion sur la question des risques industriels, incluant le problème du nucléaire. Par ailleurs, l'option

<sup>5</sup> Groupe politique issu pour partie des banlieues et, également, d'expériences contestataires antérieures.

<sup>6</sup> En particulier ceux de Motivé-e-s.

« politique », envisagée par une grande partie des militants, s'inscrit dans la perspective d'une mise en cause du groupe TotalFinaElf, l'actionnaire principal d'AZF-Grande Paroisse. Les militants exigent une clarification des causes de la catastrophe ainsi que la désignation des « vrais » responsables, pour contraindre les pouvoirs publics et TotalFinaElf à prendre en charge l'intégralité des sinistres.

Ce type de démarche est vivement contesté par les militants sinistrés « indépendants », qui craignent que le traitement des problèmes locaux ne soit noyé dans des revendications englobant des considérations politiques trop larges et « embrassant tous les problèmes de société ». Si ces militants sont persuadés qu'il faut politiser le débat, en revanche, ils perçoivent que l'efficacité de la mobilisation passe par un resserrement des objectifs. Ces militants « indépendants » revendiquent la fermeture définitive de l'ensemble des usines, s'appuyant en cela sur le risque de suraccident lié à la proximité des entreprises voisines d'AZF<sup>7</sup>. Ils mettent ainsi les organisations syndicales et politiques LCR, SUD et FSU, notamment, dans une situation délicate au regard de leur engagement traditionnel en matière de défense des salariés et de l'emploi.

La question de la légitimité à « orchestrer » le collectif se pose alors en termes de clivage entre ceux qui sont sinistrés et ceux qui ne le sont pas, les premiers cherchant à représenter la véritable pierre angulaire du mouvement et à se dégager de l'hégémonie des organisations politiques et syndicales qui avaient initialement assuré la conduite du mouvement.

Bien qu'adhérant aux revendications plus générales portées par les organisations traditionnelles, les militants sinistrés « indépendants » réussissent à restreindre la champ de la mobilisation à la question de l'avenir du pôle chimique toulousain. Ils focalisent alors les préoccupations du collectif sur une production de l'entreprise voisine de l'usine AZF, la SNPE. Cette entreprise a la particularité de produire et de stocker de grosses quantités de produits hautement toxiques, dont le phosgène (CoCl<sub>2</sub>). Ce déplacement des questions directement liées à la catastrophe vers des revendications élargies à celles des risques engendrés par les autres entreprises du site constitue un élément décisif pour le mouvement de contestation. Progressivement, le collectif hiérarchise ses objectifs, en même temps qu'il les réduit, en décidant d'accorder une place prépondérante à la lutte contre la production de phosgène et, donc, contre le redémarrage de la SNPE, une revendication sur laquelle se concentrent l'unité et la solidarité du collectif. Le refus du redémarrage apparaît d'autant plus urgent que des dirigeants d'entreprise, certains élus et les syndicats du site chimique se prononcent pour la reprise à court terme des activités des usines

voisines d'AZF ayant subi moins de dommages (dont la SNPE).

Ainsi, sous la pression de ces militants sinistrés « indépendants », mais aussi compte tenu des divergences au sein même des organisations – contribuant à affaiblir leur position au sein du collectif –, une ligne est tracée, axée sur la revendication de fermeture de la SNPE et des entreprises dépendantes de la production de phosgène.

Cependant, pour les différentes composantes du collectif PJCnina, l'adhésion au mot d'ordre de fermeture relève plus d'une « alliance stratégique » que d'une véritable vision commune tant de l'avenir du pôle chimique que de l'issue politique à privilégier. En effet, l'acceptation par l'ensemble des composantes du collectif de centrer le mouvement sur le traitement du problème local fait malgré tout apparaître trois positions sensiblement différentes sur le devenir du site chimique et ne contribue donc toujours pas à la formation d'un véritable consensus.

La première consiste à demander une fermeture temporaire. Dans ce cas, le principe d'un redémarrage à terme est accepté. Les revendications sont alors essentiellement orientées vers l'exigence d'une évolution des conditions de production et de stockage, visant corrélativement la réduction des risques à la source et celle des périmètres de danger. S'il n'y a pas de désaccord de principe avec le développement de l'industrie chimique, en revanche, ce sont bien les conditions de maîtrise des risques industriels qui sont en jeu. Ainsi, bien que ce groupe ne se situe pas en rupture par rapport aux positions défendues par les syndicats d'entreprise, aucun contact privilégié ni aucune alliance ne s'établissent. En effet, les positions exprimées par les syndicats d'entreprise, en particulier lors de débats publics, ne laissent pas voir de convergence possible. C'est la perception d'un manque de volonté, syndicale ou patronale, d'initier une démarche de transformation des pratiques ou des modalités de production qui conduit des associations à la fois vers la suspicion et vers la nécessité de se tourner du côté des autorités pour exiger l'imposition d'une solution « acceptable » pour toutes les parties.

La seconde position est celle d'une demande de fermeture définitive. Elle est fondée, d'une part, sur le caractère inapproprié de l'emplacement local (zone inondable, couloir aérien, proximité de l'urbanisation...) et, d'autre part, sur la conviction que la maîtrise des risques ne peut être garantie. Ces groupes civiques invoquent les nombreux manquements à la réglementation révélés par la catastrophe. À ce titre, si ce sont essentiellement le fonctionnement des services administratifs chargés du contrôle, comme la DRIRE, et les comportements des industriels qui sont en cause, c'est à nouveau la capacité des organisations syndicales des usines à « peser de l'intérieur » qui est mise en doute. La faible présence des syndicats dans les instances de concertation publique sur les risques industriels, telles que le Secrétariat permanent pour la

<sup>7</sup> Les installations voisines d'AZF, produisant du gaz très toxique, pourraient être fortement endommagées.

prévention des pollutions industrielles (SPPPI), entérine ce parti pris.

La troisième position est également celle d'une demande de fermeture définitive du site, mais elle s'oppose à – et/ou se démarque de – l'argumentation « locale ». La motivation est portée ici par des conceptions politiques et idéologiques, renvoyant à la question de l'utilité sociétale des productions. C'est donc non seulement la fermeture des usines toulousaines qui est réclamée, mais, bien au-delà, celle de l'ensemble des usines dont la production est jugée contradictoire avec des principes politiques sur le désarmement<sup>8</sup> ou des principes écologiques fondés sur le refus des engrais chimiques ou des pesticides. Ce groupe peut moins que les autres envisager une alliance avec les syndicats d'entreprise. En effet, c'est sur la base – non discutable – d'une reconversion complète des activités industrielles que les échanges avec ces derniers sont envisageables.

Cependant, en dépit de ces différences de position, le collectif PJCNina reconnaît la nécessité d'afficher une position publique homogène et, à ce titre, va chercher à investir l'espace public dans ses différentes configurations. Cette démarche s'oppose à celle des syndicats d'entreprise du site, qui délaissent l'espace public, préférant maintenir leur tradition de relations privilégiées avec les employeurs et l'État.

### Débattre ou ne pas débattre en « public » ?

La pratique du débat public est une des caractéristiques majeures différenciant les syndicats et le collectif PJCNina. Alors que les syndicats se confinent essentiellement à leur champ d'action traditionnel, celui de l'entreprise et de la branche industrielle, le collectif PJCNina occupe largement l'espace public civique et l'espace public médiatique. L'affinité entre le mode de fonctionnement des médias de masse et les nouveaux mouvements de contestation est bien connue, qui repose sur la « nouvelle, le conflit, la référence locale, l'intimité avec la violence et le scandale » (Luhmann, 1993, p. 140). En revanche, la question de l'occupation de l'espace public civique<sup>9</sup> est moins souvent considérée quand il s'agit de comparer les pratiques syndicales traditionnelles et celles des nouveaux mouvements de contestation en confrontation directe.

<sup>8</sup> La SNPE comporte des productions à destination militaire (carburants de missiles, par exemple).

<sup>9</sup> On s'appuiera ici sur la distinction entre espace public institutionnel et espace public autonome de la société civile, opérée à partir des propositions de Jürgen Habermas. Sur l'articulation entre ces espaces publics et la mise en évidence d'un « espace public intermédiaire », voir notamment Suraud (2007).

### Le confinement du syndicalisme à son champ d'action professionnel

Reposant sur une vision professionnalisée de la crise, renvoyant souvent à l'émotion ou à un écologisme extrême les mobiles des partisans de la fermeture du pôle chimique, le syndicalisme industriel se situe principalement dans son espace d'action traditionnel, l'entreprise et la branche professionnelle. De fait, il s'inscrit peu ou, le cas échéant, peu activement dans le débat public qui se développe en dehors de l'entreprise. Ainsi n'utilise-t-il pas le Web comme mode de diffusion tous azimuts de ses prises de position. Pour l'essentiel, les pratiques syndicales dans la crise civique reproduisent celles des relations professionnelles, privilégiant les rapports avec les employeurs et les pouvoirs publics sur la base d'une mobilisation, même fluctuante, des salariés.

Ainsi la demande de redémarrage formulée par les syndicats du site est-elle d'abord une demande à usage interne. Elle répond à la pression des salariés, notamment ceux des usines les moins affectées, pour lesquelles aucune interruption n'est jugée légitime. Cette pression est tout d'abord « freinée » par la CGT du site chimique, jugeant prématurée la demande de redémarrage dans une situation postcatastrophique. Les tensions au sein même des structures syndicales l'alertent, d'une certaine manière, sur les difficultés de prendre position en faveur du redémarrage alors que l'émotion est grande et que monte la colère contre les décideurs : industriels, autorités étatiques, élus. De nombreux débats internes se tiennent jusqu'à ce que les unions départementales (interprofessionnelles) de Haute-Garonne soit prennent parti en faveur du redémarrage, soit ne s'y opposent pas, sous réserve dans tous les cas de la mise en œuvre de conditions plus ou moins drastiques. Ces dernières : accroissement de la sécurité, protection des populations, transparence, réduction des risques, s'avèrent relativement peu précises quant aux mesures concrètes qu'elles supposent et font d'une loi à venir une solution aux problèmes de risques industriels. Dans la mesure où les débats internes, tant à la CGT que dans les autres organisations syndicales, mettent en évidence des divergences – notamment et fortement sur la question du rapport au patronat et aux industriels –, les syndicats du site sont doublement interpellés.

Face au mouvement d'hostilité vis-à-vis du pôle chimique et à un soutien non inconditionnel de « l'interprofessionnel », l'unité des salariés du pôle devient le principe directeur, poussé en cela par des assemblées générales répétées. D'une certaine façon, la « publicité » qui est donnée à la demande de redémarrage par les syndicats est donc d'abord une demande qui s'adresse aux employeurs et aux pouvoirs publics qui ont administrativement suspendu l'activité industrielle.

Face aux opposants au site chimique, les syndicats s'appuient de plus en plus sur la volonté des industriels

de reprendre l'activité. Néanmoins, cette situation présente des caractéristiques compliquées, puisque seules certaines des entreprises concernées entament (au bout de quelques semaines) la démarche de reprise d'activité, alors que d'autres (AZF-Grande Paroisse) sont beaucoup plus hésitantes et finissent par y renoncer, officiellement pour des raisons autant économiques<sup>10</sup> que conjoncturelles.

Liée aux industriels par un objectif commun, tolérant – CGT du site compris – la présence d'organisations patronales dans une manifestation de défense des emplois, l'intersyndicale du site déplace sa pression en faveur du redémarrage vers les partis politiques au pouvoir (gauche plurielle).

Dans le même temps, aucune tentative de relation n'est lancée en direction du collectif PJCnina, une absence concrétisant un état, non pas d'ignorance réciproque, mais d'affrontement. À diverses occasions, certains syndicats du site refusent toute participation à une manifestation où se trouveraient aussi, même pour d'autres raisons, les membres du collectif. Inversement, si des tentatives personnelles de liaison émanent de ce dernier, elles sont dues à des démarches singulières et non collectives, renouant avec des trajectoires politiques antérieures, et ne créent aucun lien.

Plus généralement, les syndicats du site ne recherchent pas à établir de contacts civiques. C'est ainsi que la présentation de leurs positions concerne avant tout les salariés des entreprises voisines, laissant de côté les zones urbaines environnant le site. Tout se passe comme si le syndicalisme considérait le rôle de travailleur comme suffisant pour faire pression sur les décideurs étatiques, amenuisant la dimension civique des problèmes posés.

De même, la participation des syndicats aux instances de concertation publique<sup>11</sup> ne s'appuie pas sur une position spécifique par rapport à celles des industriels et ne crée pas l'occasion d'entrer en relation avec le mouvement associatif. Les syndicats font des instances de concertation le lieu d'une épreuve de force où ils se présentent sans proposition originale, alors même que leurs publications en contiennent. Ainsi, l'idée de constituer une commission de contrôle des risques industriels, ouverte aux riverains, apparaît dès novembre 2001, mais elle ne sera pas portée par son initiatrice, la CGT, inquiète de ne pas se couper des salariés qui ne s'y rallient guère.

<sup>10</sup> La surcapacité de production des engrais azotés, décrite dans plusieurs rapports d'activité du groupe TotalFinaElf, ne favorise pas la remise en route des installations concernées. La pression civique alimente définitivement cette stratégie de fermeture.

<sup>11</sup> Les débats publics organisés par les autorités sont, durant la première année qui suit la catastrophe, ceux du débat régional sur les risques industriels (26 débats régionaux se tiennent dans différentes villes), les débats du SPPPI et ceux du Comité local d'information (CLI), créé à Toulouse en avril 2002.

De ce point de vue, les rapports entre le syndicalisme industriel et le collectif PJCnina sont, en quelque sorte, un affrontement à distance.

### **L'occupation des espaces publics civiques et institutionnels par les partisans de la fermeture**

Si, au sein du collectif PJCnina, une position commune est tenue sur la revendication de fermeture du site, en revanche, les formes d'action politique et de contestation susceptibles de porter ce mot d'ordre font débat. Ainsi peut-on observer un clivage entre ceux qui souhaitent mener l'action tant de « l'intérieur » des structures institutionnelles que sous forme de « manifestations de rue » et ceux qui s'opposent fermement à la participation aux instances de concertation mises en place par l'État. Si une partie des militants perçoit l'intérêt – souvent directement stratégique – de participer aux instances de débats publics, l'autre attribue au contraire à ces instances la possibilité pour les autorités d'atténuer, voire de contrôler la contestation.

Dans le premier cas, l'enjeu est de faire valoir une capacité à produire une réflexion construite et structurée et à faire reconnaître de la crédibilité en matière de risques industriels. Dès lors, si le rappel du traumatisme dans lequel se trouve une grande partie de la population constitue un préalable au débat, l'objectif est de montrer que ce traumatisme a pu être dépassé et que les actions menées ainsi que les revendications exprimées s'appuient, non pas sur un « affect irrationnel et spontané », mais bien sur la rationalité d'une argumentation fondée sur une connaissance experte de la situation et des dossiers. Cela explique qu'une partie importante de l'activité des militants soit consacrée à la lecture et à la compréhension des dossiers techniques ainsi que de la législation en matière de risques industriels. Les arguments en faveur de la participation peuvent être résumés de la façon suivante : si la contestation doit être portée au sein des instances, elle n'est pertinente qu'assortie d'une vigilance sur les résultats obtenus et de formes d'actions autonomes et alternatives, non soumises aux règles et au rythme de la confrontation institutionnelle.

En effet, la participation aux débats organisés par les autorités s'accompagne d'une extrême méfiance. C'est ainsi que la participation – centrée sur les revendications liées aux risques industriels – est assortie de la dénonciation des modalités du débat lui-même. Les militants reconnaissent que les débats organisés par les autorités n'offrent pas d'ouverture aux parties civiques et ne donnent pas de véritables chances à ces dernières de faire valoir leurs points de vue et de peser sur la décision. Est dénoncé le « préformatage » des débats qui, non seulement limite l'opportunité de défendre un point de vue général, mais encore réduit les possibilités de dépasser ou de contourner les objectifs imposés en amont. Les modalités

d'organisation sont perçues comme un « écran de fumée servant à masquer l'absence d'ouverture d'une véritable négociation ». Cela permet aux militants du collectif de trouver un *modus vivendi* à travers une double position, majoritairement adoptée. La participation aux débats institutionnels – envisagée pour manifester le désaccord sur ses objectifs et ses orientations – sera accompagnée d'un « débat civique » autonome permettant de mieux dénoncer le caractère manipulateur du débat institutionnel et d'assurer aux revendications du collectif une visibilité publique plus large. Au final, est reconnue la nécessité de conjuguer participation aux instances de concertation et larges manifestations : « c'est le rapport de force dans la rue qui permettra d'obtenir gain de cause ».

Cependant, le choix d'investir les instances de concertation aura des conséquences sur la dynamique du collectif lui-même. Ainsi, la position hégémonique s'explique, en partie, par le choix de la participation aux instances de concertation, en particulier la participation au SPPPI. Dans le domaine des risques industriels, la volonté de faire évoluer les formes de l'intervention étatique s'est notamment traduite durant les années 1970 par la création des SPPPI. Le premier est celui de Fos-Berre, pour servir d'interlocuteur administratif aux marins-pêcheurs protestant contre la pollution croissante des eaux, l'intégration des populations riveraines venant quelques années après (Andurand, 1996). La multiplication des SPPPI dans les années 1990 vise à définir les mesures à mettre en œuvre pour réduire les pollutions et minimiser les risques industriels. La concertation publique est apparue comme la solution la mieux adaptée pour permettre un traitement très en amont et en présence de tous les partenaires (industriels, services de l'État, élus et collectivités locales, associations de défense de l'environnement, experts scientifiques, syndicats) des problèmes générés par la production.

Le SPPPI de la région toulousaine, créé au début des années 1990, a représenté un espace de rencontre privilégié pour ces différents acteurs durant les premiers mois de la crise. Cette instance a, en effet, été fortement sollicitée après l'accident, en particulier par les services préfectoraux et ceux de la DRIRE, pour organiser de nombreuses réunions. Plus d'une trentaine de réunions se sont tenues dans le cadre du SPPPI au cours de la première année ayant suivi l'accident (soit d'octobre 2001 à juin 2002). Dans ces réunions, les clivages se formalisent clairement, laissant voir un faible investissement des syndicats de salariés, qui se différencient peu des positions tenues par les industriels. En revanche, l'implication est beaucoup plus forte pour une partie des composantes du collectif PJCnina.

On y voit, en effet, se distinguer les militants ayant une expérience en matière de lutte contre la pollution et les risques industriels, ce qui leur permet de s'approprier les contenus des dossiers techniques. Ce point s'avère

essentiel dans la mesure où il confère progressivement à ces militants une véritable position hégémonique. Dans une situation marquée par de fortes tensions au sein du collectif et où l'éclatement est une menace permanente, l'hégémonie acquise par ceux qui s'approprient les dossiers techniques confère une relative stabilité à ce mouvement. En effet, l'ensemble des militants accepte de « s'aligner » et suit, bon gré mal gré, tant les objectifs que les démarches que ce groupe engage au nom du collectif dans son ensemble.

En outre, parmi les militants participant aux instances de concertation, certains pratiquent le SPPPI de longue date et possèdent une bonne connaissance non seulement de l'activité industrielle du site chimique, mais surtout des services de l'État chargés de ces questions (dont la DRIRE). En particulier, la SNPE est bien connue de ces militants puisque, durant les années 1996-1998, cette dernière a fait une demande d'extension pour intensifier sa production (malgré l'avis défavorable des associations participant au SPPPI, la préfecture donnera son accord au projet). D'autre part, ces militants perçoivent très rapidement les enjeux du maintien des liens étroits avec le SPPPI : l'accès aux dossiers industriels et la possibilité de rencontrer directement les responsables des services de l'État (la préfecture et la DRIRE principalement). Ils contraignent le SPPPI à organiser plusieurs réunions<sup>12</sup>, à en accepter l'ouverture à de nouveaux membres et à mettre à disposition un certain nombre de documents concernant la situation des usines, divulguant ainsi des informations restées jusqu'alors confidentielles. Ce sont ces militants, familiers des instances de concertation, qui affichent le plus clairement l'importance d'une contribution structurée aux débats institutionnels. L'enjeu est d'apparaître comme un interlocuteur incontournable en matière de risques industriels. L'expression dans l'espace public passe alors par la diffusion d'argumentaires fortement étayés, visant à la fois à obtenir une reconnaissance de la part des autorités et à afficher un mode d'intervention politique admettant un éventuel compromis avec les syndicats et les industriels. Il faut démontrer la fiabilité et la validité d'un raisonnement justifiant que le site est inapproprié à l'installation d'une usine à risques majeurs et, qui plus est, engendrant de fortes nuisances dans un environnement fortement urbanisé.

La participation aux instances ne minimise pas pour autant l'objectif d'ouvrir l'espace de débat afin d'élargir l'appui des positions défendues par le collectif. Se reposant sur les médias de masse, celui-ci procède à l'envoi de communiqués de presse et à une large utilisation de l'Internet. Plusieurs listes de diffusion sont ainsi créées après la catastrophe, dont une liste principale, d'accès public, sert activement de support à l'organisation du mouvement.

<sup>12</sup> Sous la pression civique, une assemblée générale du SPPPI est organisée le 7 novembre 2001.



Bien que l'Internet ne contribue pas à « ouvrir largement » l'espace public (Suraud, 2003), il joue cependant un rôle essentiel pour la structuration et l'organisation de la mobilisation civique. Il permet en effet de maintenir les liens à la fois entre les différents groupes de militants et entre les militants très actifs et ceux qui, ne participant pas de façon régulière aux réunions, souhaitent apporter leur soutien lors d'actions de masse (manifestations, occupations de rue...).

Mais il ne faut pas s'y tromper : l'apparence d'un collectif uni et solidaire est due en grande partie à la position hégémonique gagnée par les militants « indépendants » qui s'investissent dans une démarche d'expertise. Dès lors, émergent dans l'espace public (tant celui des instances de concertation que celui des médias de masse, y compris l'Internet) une seule position et une seule revendication (celle de fermeture). Néanmoins, cette unité apparente ne traduit pas au sein du collectif une véritable entente argumentée. Le « compromis » accepté de facto renvoie plutôt à une tactique consistant à « faire bloc » contre l'industrie et les pouvoirs publics et non à un accord reposant sur des principes de fond communément acceptés.

### **Conclusion : faut-il se référer à la société civile dans le champ des risques ?**

Les désaccords entre les syndicats et le collectif PJCnina traduisent l'existence d'un rapport asymétrique entre la société civile et la sphère industrielle, et en particulier celle de la chimie. Pour les militants du collectif, la possibilité de faire évoluer les pratiques industrielles en matière de risques ne représente pas une perspective politique réaliste, tout au moins à court terme. L'enjeu de leur action n'est donc pas d'ouvrir une brèche dans la sphère industrielle, permettant de « peser » sur les modes de production et donnant un droit de regard civique sur les orientations et les choix « technico-industriels ». Dès lors, l'absence de revendications « constructives » sur un renouvellement des pratiques de contrôle des risques industriels supprime toute perspective de rapprochement avec les syndicats. De leur côté, ces derniers s'efforcent de protéger leurs propres pratiques et interprètent la position du collectif PJCnina comme une condamnation de l'activité industrielle dans son ensemble, en se référant à l'idée ordinaire que le risque zéro n'existe pas.

Sur cette base, c'est d'emblée l'alternative fermeture versus ouverture qui domine, couvrant les voix appelant à un renouvellement des pratiques de contrôle des dangers industriels. En ce sens, les débats publics ont été orientés

par un rapport de force préalable et n'ont pas été une confrontation d'arguments susceptible de conduire vers une position commune aux travailleurs et aux citoyens. Cette observation est ici formulée dans des conditions postcatastrophiques, mais il est envisageable de l'étendre à des situations moins dramatiques, comme c'est le cas dans les débats sur l'énergie nucléaire civil. En ce sens, si la thématique des risques industriels est bien un problème public (Gilbert, 2003), c'est parce qu'elle produit des tensions non seulement entre les décideurs et les non-décideurs, mais aussi entre les non-décideurs eux-mêmes, c'est-à-dire entre travailleurs et citoyens. Le développement de toutes ces tensions, leur éventuel durcissement, le rôle de la concertation publique dans leur régulation apparaissent ainsi comme des enjeux complexes du risque « de » la société.

### **Références**

- Andurand, R., 1996. *Saga des Secrétariats permanents de prévention des problèmes industriels*, Paris, Préventique.
- Barel, Y., 1979 [2<sup>e</sup> éd. 1989]. *Le Paradoxe et le système : essai sur le fantastique social*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Chaskiel, P., 2004. *Syndicalisme et frontières de l'entreprise : la CGT face à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse (21 septembre 2001 - juillet 2002)*. Communication au colloque « Histoire et gestion », Toulouse, 25-26 novembre.
- Daumas, J.-C., Mioche, P., 2004. Histoire des entreprises et environnement : une frontière pour la recherche, *Entreprise et Histoire*, 69-88.
- Gilbert, C., 2003. La fabrique des risques, *Cahiers internationaux de sociologie*, CXIV, 55-72.
- Habermas, J., 1987. *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- Luhmann, N., 1993. *Risk: A Sociological Theory*, New York, Walter de Gruyter.
- Melucci, A., 1983. Mouvements sociaux, mouvements post-politiques, *Revue internationale d'action communautaire*, 1/50, 13-30.
- Offe, C., 1984. *Contradictions of the Welfare State*, J. Keane (Ed.), Cambridge, The MIT Press.
- Offe C., 1997. *Les Démocraties modernes à l'épreuve*, Paris, L'Harmattan.
- Suraud, M.-G., 2003. Le net ou la clôture de l'espace public. Débats sur l'accident industriel de Toulouse (septembre 2001), *Réseaux*, 118, 211-226.
- Suraud, M.-G., 2007. *La Catastrophe d'AZF : de la concertation à la contestation*, Paris, La Documentation française.
- Terresac, G. de, 1992. *L'Autonomie dans le travail*, Paris, PUF.
- Touraine, A., Wieviorka, M., Dubet, F., 1984. *Le Mouvement ouvrier*, Paris, Fayard.